



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

haut débit

Question écrite n° 83746

Texte de la question

Alors que le Gouvernement vient d'annoncer que la totalité des communes françaises bénéficiera de la téléphonie mobile et du haut débit d'ici à 2007, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire de lui faire connaître la liste des communes du département de la Loire concernées par ce plan national de résorption des zones blanches qui ne sont couvertes par aucun opérateur et qui ont été recensées dans le cadre d'une concertation régionale conduite par les préfets.

Texte de la réponse

Au niveau national, 3 000 communes, dont le centre-bourg n'est couvert par aucun opérateur de téléphonie mobile, ont été recensées dans le cadre d'une concertation régionale avec les élus locaux et les opérateurs, conduite début 2003. Dans la Loire, 26 communes ont ainsi été recensées : Apinac, Chalmazel, Chirassimont, Dargoire, Débats-Rivière-d'Orpra, Écoche, Jarnosse, La Bénisson-Dieu, La Chamba, La Chambonie, La Chapelle-en-Lafaye, La Valla, L'Hôpital-sous-Rochefort, Mars, Merle-Leignec, Palogneux, Saint-Bonnet-des-Quarts, Saint-Cyr-de-Favières, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Saint-Just-en-Bas, Saint-Laurent-Rochefort, Saint-Rirand, Saint-Thurin, Sauvain. Le ministre délégué à l'aménagement du territoire a obtenu des opérateurs une accélération très forte du programme gouvernemental afin de garantir que les 3 000 communes concernées puissent être couvertes d'ici à fin 2007. Dès fin 2006, la moitié du programme devrait être achevée. À fin septembre 2006, plus de 1 000 communes avaient été couvertes au niveau national, contre 91 en juin 2005. Dans la Loire, 13 communes ont ainsi été desservies : Apinac, Chalmazel, Débats-Rivière-d'Orpra, Écoche, Jarnosse, La Chamba, La Chambonie, L'Hôpital-sous-Rochefort, Merle-Leignec, Saint-Bonnet-des-Quarts, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Saint-Laurent-Rochefort, Saint-Thurin.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83746

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 628

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 240